

DELIBERATION N° 75-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation n° 03A qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mars 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Thierry JOUBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	CIOT Xavier	CURT Jean-Pierre
SIAUD Alain	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc
KRAMARCZEWSKI Bruno	DECHAUX Marie-Claire	BALME Eric
BONOMI Jean-Pierre	GIRARDOT Frédéric	MENDEZ Alain
MULYK Fabien	TRAPANI Mary	GRAND Florence
MAUROY Claude	GIACOMETTI Geneviève	BATTISTEL Marie-Noëlle
CORNU Liliane	PONTIER Joël	LE TRAOU Dominique
FAURE Philippe	LUC Alain	PONCET Denis
CHATTARD Arnaud	JOUBERT Thierry	BALMET Lucie
BRUGNERA Jean-Michel	CHAUD Frédéric	BUCH Emile
ROBERT Philippe	GRIET Bernard	MAUGIRON Frédéric
MASLO Raymond	SAURAT Coraline	MAUGIRON Gilbert
ROSSI Angélique	LANEYRIE Jean-Marc	BARTHELEMI Maryse
CHANTRE Carine	TOSCAN Michel	ROUSSET Alain
BONNIER Eric	TURC Sylvain	MORA Serge
BARI Nadine	STUTZ Anne	

Absents excusés représentés : PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), GERBI Franck (pouvoir à JOUBERT Thierry), GONNORD Franck (pouvoir à Marie-Claire DECHAUX), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à BARI Nadine), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric), SERRE Emmanuel (pouvoir à LE TRAOU Dominique), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : ENVELOPPE DE SUBVENTIONS POUR LE DISPOSITIF REGIONAL « FINANCER MON INVESTISSEMENT – COMMERCE & ARTISANAT »

Afin de dynamiser le développement économique sur son territoire, la Communauté de Communes de la Matheysine a délibéré favorablement, en date du 9 avril 2018, pour qu'une enveloppe budgétaire, révisable chaque année, soit mobilisable pour les entreprises en abondement des deux dispositifs suivants :

- Dispositif de la Région : « Aide classique – Financer mon investissement commerce et artisanat »,
- Dépenses en investissement éligibles (outils de productions, travaux de second œuvre) comprises entre 10 000 et 30 000 € HT.

La Région subventionne à hauteur de 20% et la CCM à hauteur de 10%.

Il est proposé de fixer l'enveloppe financière (budget annexe économie-emploi) à 15 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **VALIDE** l'enveloppe de subventions d'un montant de 15 000 € pour l'année 2024 pour le dispositif « Aide classique – Financer mon investissement commerces & artisanat » ;
- ➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 4 avril 2024

La Présidente,
Coraline SAURAT

